

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Mouvement des casseroles : le général des Mapanes acquitté, Hoffman écope de 4 ans dont 1 an avec sursis

**LE** Tribunal correctionnel a, semble-t-il, suivi les réquisitions du Ministère public dont le souci était de voir démêler le vrai du faux, de sorte que le droit puisse être dit lors du rendu du verdict. Révolté par la condamnation de Hoffer Edou Mve alias " Hoffman ", Me Pie Makanga Missamou entend faire appel. Il dispose de 10 jours à cet effet.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**L**E verdict est tombé hier au Palais de justice de Libreville pour Gaël Koumba Ayoune alias le Général des Mapanes et Hoffer Edou Mve alias " Hoffman ". Tous deux poursuivis pour "outrage au chef de l'État et aux forces de sécurité, et incitation à la révolte". Si le premier a été reconnu non coupable, le second, en revanche, écope de quatre ans de prison, dont un avec sursis, assorti d'une amende de deux millions.

C'est donc dire que Gaël Koumba Ayoune a simplement été acquitté par la Cour des charges qui lui étaient imputées. Une satisfaction partielle pour leur avocat, Me Pie Makanga Missamou, au regard des chefs d'accusation retenus à l'encontre de ses clients et, surtout, la virulence avec laquelle le Ministère public a traité ce dossier à la barre. Aussi, l'avocat de la partie défenderesse a-t-il confié qu'il ferait appel de la décision du Tribunal en ce qui concerne celui des clients condamnés.

Pour rappel, Hoffman et le Gé-



**Gaël Koumba Ayouné, acquitté et Hoffmann écope de quatre ans de prison.**

néral des Mapanes, deux jeunes gabonais considérés comme les leaders des quartiers sous-intégrés des PK et Plein-Ciel, étaient poursuivis par le Ministère public pour outrage au chef de l'État, et aux forces de sécurité, et incitation à la révolte. Ils étaient soupçonnés d'être les instigateurs du mouvement de contestation dénommé mouvement de casse-

roles, au départ à base pacifique, mais qui a rapidement dégénéré en pillages, non sans se solder par la mort de deux Gabonais. Lequel mouvement avait pour objectif de faire plier le gouvernement relativement aux mesures des restrictions édictées par le gouvernement pour freiner la propagation du Covid-19. C'est à la suite de ces dérapages qu'Hof-

fer Edou Mve et Gaël Koumba Ayoune avaient été interpellés, puis présentés devant le parquet, avant d'être placés sous mandat de dépôt en avril 2021 à la prison centrale de Libreville.

Le 7 janvier dernier, à la barre, Hoffman et le Général des Mapanes ont totalement nié les faits, malgré les preuves que détenait le Ministère public. Si la

non-implication du Général des Mapanes dans les faits d'outrage au chef de l'État a été mise en évidence, le procureur de la République a tout de même demandé qu'il soit reconnu coupable pour incitation à la révolte et contre l'autorité de l'État. Car, a estimé le maître des poursuites, les lieux de contestation les plus vifs ont été les PK et Plein-Ciel. Des zones "gérées et maîtrisées" par les deux protagonistes. Hoffman a, quant à lui, été poursuivi pour les trois chefs d'accusation. Me Pie Makanga Missamou, leur avocat, avait sollicité de la Cour que leurs peines puissent couvrir le temps que les deux prévenus ont passé en détention. En d'autres termes, dix (10) mois.

À la faveur de son réquisitoire, le Ministère public a laissé au tribunal le soin de pouvoir démêler le vrai du faux, de sorte que le droit puisse être dit lors du rendu du verdict. C'est ce droit qui a été finalement dit par la Cour ce 21 janvier 2022, en décidant d'acquitter le Général des Mapanes et de condamner Hoffman. Me Pie Makanga Missamou, qui entend faire appel, dispose à cet effet de 10 jours.

### Contrepoint

## La satisfaction en demi-teinte de Me Pie Makanga Missamou

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**S**ATISFACTION partielle chez Me Pie Makanga Missamou, au terme du délibéré rendu hier par la Cour concernant ses clients Hoffer Edou Mve alias "Hoffman" et Gaël Koumba Ayoune alias le Général des Mapanes. Lesquels avaient été inculpés, en avril 2021, des faits d'outrage au chef de l'État et aux forces de sécurité, et incitation à

la révolte.

Le "Général" des Mapanes a été acquitté, alors que Hoffman a été condamné à 4 ans de prison, assortis d'un an de sursis et 2 millions de francs de dommages et intérêts. Une satisfaction partielle de l'avocat, donc, pour qui ce procès n'était pas gagné d'avance. Se montrant tout de même optimiste, Me Pie Makanga Missamou avait estimé que le dossier ne comportait pas suffisamment d'éléments pour

que les deux prévenus soient retenus en prison un jour de plus. " C'est un dossier suffisamment vide, surtout en ce qui concerne Monsieur Koumba Ayouné. Ce sont deux individus qui servent les intérêts du président de République et c'est incroyable qu'ils puissent l'outrager lui et les forces de sécurité. En plus d'inciter à la révolte. Ce sont des gens que je côtoie assez souvent, mais qui sont en ce qui concerne le chef de l'État, des soutiens in-

défectibles, têtus et loyaux. Ils devraient être mis en liberté ", avait martelé l'avocat de la défense.

Et si le Général des Mapanes a recouvré la liberté et Hoffmann condamné, Me Pie Makanga Missamou ne dissimule donc pas des sentiments mêlés relativement à la décision du tribunal correctionnel de Libreville. Bien qu'il compte faire appel en faveur de son autre client.